



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX
DEROGATOIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 2025
POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25BIS
RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-25-093
EN DATE DU 09 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « MALKIA HOME », « GALERIE 244 », « MILDRED COUTURE », « L'ART ROMANTIQUE », « COCO WILLIAMS PARIS », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « MALKIA HOME » dont le siège est situé au 3 avenue du Général LECLERC à YERRES (91330), représenté par Madame Nathalie SPINEUX.

Durée : du lundi 31 mars 2025 à 11h00 au lundi 7 avril 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « GALERIE 244 » dont le siège est situé au 7 rue des Vignerons à VINCENNES (94300), représenté par Madame Valérie DAINOTTI.

Durée : du lundi 7 avril 2025 à 11h00 au lundi 14 avril 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « MILDRED COUTURE », dont le siège est situé 55 avenue Gallieni à BRUNOY (91800), représenté par Madame Midred FRANCOIS.

Durée : du lundi 14 avril 2025 à 11h00 au mardi 22 avril 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « L'ART ROMANTIQUE », dont le siège est situé au 3 rue René Coty à YERRES (91330), représenté par Madame REBILLARD.

Durée : du mardi 22 avril 2025 à 11h00 au lundi 28 avril 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 400 euros.

⇒ « COCO WILLIAMS PARIS » dont le siège est situé au 1 rue de Stockholm à PARIS (75008), représenté par Madame Cornélie MATA.

Durée : du lundi 28 avril 2025 à 11h00 au lundi 5 mai 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN